

Du 12 Juin 1740

M^{re} de Senne

mon ami Babonneux Sauombi a la terrible & cruelle
maladie dont il étoit atteint avec un courage, une
fermeté et une résignation digne d'Envie, il avoit sa
dernière volonté avec tranquillité, ne témoignant d'autre
regret que celui d'être séparé de vous & de notre cher
oncle d'épouse quel pour lequel il avoit la plus grande
vénération. Ce respectable oncle ne l'a pas perdu de vue
un seul moment pendant le long cours de sa maladie
& lui a fermé les yeux le 8 du 12 à 9 heures & demie
du matin. il emporte des regrets de toutes les personnes
qui le connoissent, ceux de toute la famille qui lui
étoit fort attachée & de mes miens qui sont aussi vif
que vrais & sincères, connoissant toute votre amitié
pour lui je ne doute pas que votre Cousine de la
sensibilité & de la douleur que cette triste nouvelle
vous occasionnera, il en soit certainement à tout
égard bien digne par la tendresse inviolable qu'il
avoit pour vous et vos chers Enfants, il vous en a
laissé des témoignages non équivoques & des plus
authentiques en vous instituant sa légataire unique
et universelle, aussitôt son décès votre cher oncle
s'empara de toutes les clefs, et demanda en mon
nom comme son plus proche parent l'ouverture
de son testament qui s'est faite le 9 au matin
avec les formalités d'usage je vous en fais passer
inclus l'Extrait, Ensemble celui du Codicille qu'il
avoit fait peu après de tout revêtu des formes
nécessaires, vous connoîtrez toute sa disposition
et vous verrez qu'à la suite de la confiance & de
l'attachement qu'il me portoit, il m'a nommé
son Exécuteur testamentaire en me recommandant
vos intérêts et ceux de vos chers Enfants. Je suis
attachement que j'ay toujours eu pour vous,

ma sœur Cousine, doit vous être un surcroît de
attention & de soins que je prendrai avec le plus scrupuleux
avec intérêt qui surtout m'étant confié par un ami
comme Babonneau me sont aussi chers que les miens
propres, je me flatte que vous me rendrez bien la justice
que je mérite à cet égard.

Une des dispositions du testament me prohibant
expressément de procéder juridiquement à l'inventaire
de tous ses Effets, je suis forcé de souscrire à son intention
malgré ma délicate, mais ce sera avec l'aide de
M^{re} Chesne qui veut bien me suivre dans cette
opération, nous comptons d'entreprendre & commencer
demain matin. nous avons terminé Samedi dernier
celuy de l'argenterie et de tous les bijoux trouvés dans
une armoire renfermée dans son cabinet. Je vous
en expédie inclus de votre côté d'un & de l'autre, j'en ai
fait deux objets distincts & séparés pour remplir
les vœux du testament, qui dispose de tous les bijoux
en faveur de V^{re} fille aînée sa filleule & qui il faut
encore un legs particulier de trois mille livres. il
conviendra qu'elle m'expédie ses ordres sous votre
autorisation pour ces deux objets de regardant
en propre, j'en ai fait enlever avec l'argenterie
p^r les tenir sous ma clef en attendant vos ordres
pour vous les faire passer. vous verrez par le
testament que Babonneau ordonne que toute l'argent
des bijoux de linge de table & des draps de lit vous
seront expédiés, ayés de la bonté de me marquer
si vous desirez que je remplisse ses intentions
à présent, ou si je dois attendre la paix, je vous
observe cependant que le genre de maladie dont le
pauvre défunt étoit atteint me faisait craindre

pour l'usage que vous pourriez faire de ces draps
dedit et de quelques serviettes, je me résous avec
l'approbation de ^{mon} Chevalier de les vendre sans
attendre vos ordres pour cet objet, avec le reste de
meubles que je compte mettre aux Encheres, et profiter
de la Chaleur de concurrence pour en tirer party, autrement
je n'en aurais presque rien si je laisse échapper cette
occasion pour les vendre traitativement, j'Espere que
vous approuverez ma conduite en faveur de motifs qui
la déterminent, & qui m'est dicté par mon amitié pour
vous & vos Chers Enfants.

il me seroit impossible de vous dire dans Canonien
quels sont des biens de cette succession, ni combien
Elle montera, n'ayant jamais eu grande connoissance
des affaires de Babonneau, je suis instruit seulement
qu'il a fait une mise de 50 m^{ts} dans la Société
qu'il avoit contracté le 2^{es} Janvier ^{de cette année} avec M^{rs}
La Bastide & Sallet fils. Je vais m'occuper pour
le present des objets des plus pressants qui sont
1^o d'inventaire, 2^o de la vente de tous des meubles
pour Eviter leur déperissement, 3^o d'arrêter
de la maison ou logeoit le Chevalier dont il
avoit encore un bail de 7 ans. 4^o d'accomplir
des differens Legs testamentaires dans le détail
des quels je n'entre pas, vous renvoyant à son
testament à cet Egard; apres avoir rempli
ces peres dispositions je m'occuperai srieusement
de la liquidation finale de son ancienne Société
avec Bernard qui l'avoit nommé son Exécuteur
testamentaire à la charge de liquider avec la S^{rs}
qui ayant presque tout terminé avec Babonneau
me laisse peu de chose à régler définitivement.

Je ne negligerois pas en mesme tems de prendre connoissance
des affaires de la nouvelle Societe avec M^{rs} d'abastie
et Sallet fils pour travailler de Couvert avec ces M^{rs}
a la liquidation la plus prompte. Je vois cette Epoque
Encore Bien Eloignée par d'Expedition Estentée du
navire des aimables Claires Cap. de Lavau party
de cette ville avec le Convoy de l'Experiment de 6 du
mois passé pour Chen roue, ou il doit Etre heureusement
arrivé ^{peut être} & reparty p^o St. Domingue ou il avoit ordre
de se rendre suiv^t. de rapport de M^{rs} d'abastie &
Sallet. Cette Expedition se trouve Entièrement a Couvert
par les assurances a g^{en} p^{ri}er que la Societe est
forcie de Couvrir p^o son dixieme en qualite d'armateur
suiv^t des ordonnances de la marine, ce qui fait
Environ 3000^l d'interet que vous avez adouvert
sur cette Expedition sans pouvoir les faire assurer
J'Espere que ce navire arrivant heureusement
vous Epargnera cette perte, Je l'apprendrai avec
tout de plaisir possible, quant au Retour du navire
vous pouvez Etre tranquille et Comptez sur ma
prudence, j'agirai de facon a mettre a Couvert
v^{re} Entier Capital, ne pensant pas que vous soyiez
aige de Couvrir aucun risque veillez Bien m'expedier
vos ordres pour d'Employer des fonds que Je pourrois
avoir en main p^o 9/10^e a leur Retour. Je pense que
vous Commandez les recevoir en marchandises
qui ne laisseroient pas que de vous donner un bon
Benefice. Si vous desirez que Je vous fasse quelque
Envoy en tems de guerre mander le moy, Je vous
regarderois les marchandises que vous souhaiteriez

en faisant entièrement assurez v^{re} Capital. faites
en un mot ce qui vous paroitra de mieux convenir
à vos interets. Soyez bien persuadé que je me ferai
un vrai plaisir de condescendre à toutes vos intentions
et avec un attachement inviolable
et sincere que je vous ai voué
mes premières vous instruiront plus amplement de l'Etat
de cette succession & de toutes les opérations, avant de
finir ma lettre je devois par vous laisser ignorer tous
les services que Reine a rendus à notre Chevalier pendant
sa maladie, Elle est digne des plus grands Eloges et
merite vos bontés & vos remerciements, c'est un honneur
que je dois à ses soins auprès de Babonneau & qui Elle
estoit véritablement attachée. Je l'ai chargée du soin
de veiller à tous les effets de la maison, j'en ai
occupé de son deuil, de celui de son fils & d'une autre
domestique que Babonneau avoit. Je l'ai renvoyée
de ^{ce} avec une garde que reine avoit été forcée de demander
dans les deux jours, ne pouvant résister aux fatigues
du jour & de la nuit. Babonneau satisfait du service
de cette garde a ordonné de lui donner 6⁺ par jour
& 24⁺ d'étrenne je l'ai occupé de tous ces objets
incessamment.

Je dois encore vous faire observer, m. C. P. C.
que Babonneau n'ayant pas nommé notre Chevalier
le pere questel dans ses dispositions testamentaires
par deliata m. d. u. qui la exige absolument, il
conviendrait que vous le priassiez d'accepter un
petit meuble de ceux de Babonneau, cette marque
d'amitié de v^{re} part ne ~~est~~ laissera pas que de
lui faire beaucoup de plaisir, persuadé de la
satisfaction que vous sentirez de le convaincre de

votre attachement et de luy temoigner v^{re} reconnaissance
pour les soins infatigables qu'il s'est donnez auprès
de votre feu deffunt, j'ai crû devoir retarder l'aveu
d'une petite pendule & de deux urnes qui estoient sur
la cheminée de Babonneau valent Environ 15 à 16
Louis, pour attendre & Savoir vos intentions sur ce
petit present que vous pouvez de prier d'accepter en
me donnant des ordres de luy offrir de votre part.
Je suis assuré qu'il sera sensible à ce témoignage
d'amitié et qu'il l'agréera venant de votre main
n'étant pas aisé qu'il sache que cette ouverture
vient de moy, vous me ferez plaisir de lui écrire
seulement que les craintes que je vous ait témoignées
de ne pouvoir vendre ces effets avec avantage
pendant le cours de la guerre, vous engageant
à donner ordre tout de suite de ne pas vendre ces
objets et que s'ils sont encore estants en mes mains
de les luy présenter de votre part. vous pouvez ajouter
que vous desirez que vos ordres en préviennent de
vente et qu'il puisse les recevoir avec autant de plaisir
que vous sentirez de satisfaction à luy offrir ce present.
D'ailleurs, M. C. C. Je puis vous dire icy sans être
suspect que Babonneau a prié d'accepter cent foins
des petits meubles de sa maison qui luy seroient
de plus agréables & qui en représentant ce que je vous
conseille vous accomplir parfaitement des desirs
de plus en plus de vous bien faire. J'imagine
connaissant la bonté de ce que vous approuver
mon dieu et que vous serez enchantée de l'ouverture
que je vous en fais, et de trouver cette occasion de

vous acquitter auprès de M^{re} Ch. oule qui mérite
assurément notre attachement, par tout celui qu'il
porte à tous ses parents et particulièrement à Babonneau
qu'il n'a quitté qu'au deuil de sa vie.

de ce me représentant Beauvoys, il ne m'est pas possible
de faire part de la mort de l'heve Babonneau à la
famille, Je vous prie instamment de vouloir bien
acquitter auprès de tous & principalement auprès de
votre demoiselle & de ma chère maman. Je vous
embrasse bien sincèrement de suite

Du 28 Juin 1780

à Paris M^{re} Jaume & Cie

En qualité d'Exécuteur testamentaire de feu
M^{re} Babonneau que la mort nous a enlevé
le 8 de ce mois à la fleur de son âge, Je dois
répondre aux deux lettres que vous m'avez
écrites de 3 & 8 Et. Relativement à une lettre
de Change de 1749^{fr} 1..4. tirée de nos Colonies sur
M^{re} de St. James qu'il vous avoit remis pour
en recevoir l'Enregistrement, Ce qui a été fait
le 29 du passé, comme vous l'annonce avec v^{re}
d^{re} qui en porte de retour. Je l'ai bien reçu
et vous en fais mes remerciements. Je suis

M^{re} de suite avec des sentiments de

du 27. 4bre 1780

à Saint je vous fais part ma chère cousin par plusieurs
lettres que vous m'avez fait de la perte que vous avez
de l'ordonnance faite du ch^{er} de Babonneau. depuis je me suis
occupé de l'inventaire des effets, et de leurs ventes.
vous avez inclus l'un et l'autre avec d'Estroit
de la vente Judiciaire que j'en ai fait qui a
produit net aux p^{res} Enchères 2459^{fr} 11. 3.

à laquelle il faut ajouter Celle de 3100^{fr} --
pour les meubles de la Salonde C^{ie} & à manger
que j'ai vendus traitativement à M^{re} de Bastide
suivant d'Estimation qui en a été faite par un
Jurisconsulte, & 222^{fr} -- pour neuf paires de
filoches & dentelles, que j'ai aussi vendus traitativement
ces deux sommes devenues Elève de la Vente totale
de tous les Effets vendus de 5781^{fr} - 11 - 3. dont
j'ai Credité de la Succession. Ces deux de ces
ventes m'ont paru beaucoup meilleures que
j'avois fait passer ces Effets aux Encheres
ou certainement j'en aurois pas obtenu le
même prix, attendu que j'en me suis procuré
du placement de tapissier et des meubles que
M^{re} de Bastide n'a pas eu besoin de remuer
N'étant chargé en même temps du bail de la
maison qui occupoit Babonneau, et que j'en
ai cédé au même prix & condition que
la tenoit.

vous trouverez dans l'inventaire des
Effets, comme d'argenterie, des bijoux, des
napes de serviettes, & Coiffes de dentelle, & du
linge pour Enfants que vous ne remonterez
pas dans la vente Judiciaire, des ayant fait
deposer en nature dans une malle pour
vous être Expédié quand vous le trouverez bon,
ces Effets sont désignés dans l'inventaire
pour que vous les reconnoissiez quand vous
les recevrez, ces ^{mes} opérations terminées

J'ame suis occupé de la liquidation des affaires
de Mrs Bernard & Babonneau dont ce d^{eu}
Étoit chargé, j'ai terminé avec la V^e Bernard
comme tutrice de ses Enfants, par un Compte C^t
que j'ai relevé des Écritures de Babonneau qui le
trouvoit débiteur de 390^l 14^l pour solde, cette
somme que j'ai acquittée termine définitivement
(sauf des affaires qui pourroient se présenter & que
je ne donnois pas) la liquidation des affaires de
cette société.

J'ai trouvé en inventoriant les papiers de
Babonneau, de Bilan de ses affaires & remis par
lui même de 6 Mars d^{eu}, je vous envoie encluse
cette pièce, qui vous instruira avec la plus grande
clarté de l'état des affaires de cette succession, et
des biens sur les quels vous pouvez compter.
C'est avec regret que je vois la médiocrité de cet
héritage qui sera encore diminué du Capital
actuel par les pertes immenses que Babonneau
a fait dans la partie des assurances, et que j'ai
commencé de payer, ces pertes s'élèvent
jusques à présent à 7 m^l. Environ sur la
qu'elle somme il faut déduire Environ 2300^l...
qui me sont entrés pour les augmentations de primes
et pour les primes qui m'ont été payées, j'ai en
outre acquitté plusieurs Comptes dont Babonneau
Étoit débiteur à divers, il me reste encore à
payer 1800^l... Environ pour le quartier de
loyer de la maison que le défunt occupoit et
qu'il n'avoit pu acquitter pendant son vivant,
à raison d'une saisie conservatoire des rentes,
qui lui avoit été faite par un Créancier du

propriétaire de la maison, je ne me desaisirois de
cette somme qui après avoir obtenu d'ancien levé
de ce Créancier et m'Etant mis à l'abri de toute
Eviction.

Les Bilans que je vous adresse vous faisant
connoître des divers Créanciers de la Succession
je ne m'arrêterois pas à Chacun d'eux en particulier
il me suffira de vous prier de retirer des différents
Sommes qui sont dues par vous, et de vouloir
bien m'en accuser la réception. J'avais écrit à
M^{rs} Lavaugrenon du Cap pour les prier de me
faire passer des 1300^{rs} dont ils se trouvent
débiteur à cette Succession, quand aux autres
objets, comme de $\frac{1}{2}$ action à la Chambre d'Ass^{es}
de cette ville & de $\frac{1}{3}$ d'action sur la Baraque
de la Bien aimée Cap^{ue} Antiquier, il faut laisser
Eteindre l'un & l'autre objet, pour les terminer
définitivement. Je ne pense pas vous faire courir
v^{re} intérêt sur la Bien aimée vu de ravoir que
vous aviez que ce navire fera son retour
pour une bonne sorte, et que d'ailleurs la
Somme est trop modique, pour n'être pas
encouragé à gagner la prime que vous ne
pourriez obtenir au dessus de 30 P^{rs}. Ce sera
avec plaisir que je vous partagerois l'heureuse
arrivée de ce navire, dont l'Expedition doit
laisser un bonnet de Benéfice. Si l'arrivee a
bon saurement, comme j'ai lieu de l'Esp^{er}

M^{rs} Labatut & Sallet fils étant chargés
par la dite Société de la liquidation de

affaires, feront sans doute le nécessaire pour mettre
à couvert par les us de la charge de retour
de la Cargⁿ des aimables Claires, dont j'ai pu
avec plaisir l'arrivée chez vous, & de la décision
de M^{re} d'avaux ay terminée la traite, quand ce
patrimoine sera de retour, et que la Cargaison
sera vendue je terminerai avec M^{re} de Bastard
& Sallet fils la liquidation de cette société
pour vous remettre à l'Extrait des Comptes qui
en proviendront, et vous Expedier ensuite de Q^{te}
final de ma Gestion.

ayant sondé notre Cheu oncle sur la pendule dont
je vous avais parlé et me tant apperçu qu'il ne la
recevrait par attendû sa grande beauté, je l'ai fait
mettre aux enchères et vous la trouveriez dans la
vente Judiciaire, j'ai été bien aise de profiter de la
chaleur des enchères pour me débarrasser de la meuble
dont je n'auroit peut être par obtenu le même prix
par une vente à l'amiable, soyen assuré mal cher
Cousin que j'ai agi entout pour le mieux de
vos Intérêts, mon attachement pour vous & pour vos
chers enfans sera toujours Garant de mon zèle
à vous servir et de plaisir que je sentirai avoir
convaincu de toute mon amitié - j'ai ajouté de
remis les divers legs du Testament, en outre j'ai
servi à Remettre les hardes et effets dont elle
& son fils ~~avaient~~ avaient hérité de babon au
j'ai ajouté à cela plusieurs Bagatelles de ménage
qui n'auroient par produit des Lours aux enchères
que je lui ai donné de votre part bien -

Je suis persuadé que vous ne désapprouverez pas ce que j'ai
fait à cet égard; j'ai été de voir lui donner cette preuve
de la satisfaction que vous auriez des services qu'elle
a rendus & la bonne vertu tout dans ces ^{grands} hommes
je lui ai en outre Compté J'avance les premiers. Six
mois de pension au desir de l'Etat qui a laissé
deux cent livres à son fils pour trois ans d'apprentissage
d'un métier; l'ambition qui devoit & brûle le cœur de
Reine la portée à me dire quelle ne pouvoit consentir
que son fils devint un artisan et que la santé ne lui
permettoit pas d'entreprendre aucun autre métier que
celui de Capit. de navire ou de Commerceant d'après
le principe elle a envoyé son fils dans une pension
éloignée de quelque lieu de la ville pour lui apprendre
à lire & écrire dans l'esperance qu'il deviendrait un jour
un homme habile et éclairé; Dans la situation de choses
je ne la croirois pas fondée à exiger le legs de 2000⁰
qui n'est donné que sous condition que son fils
emploiera cette somme à l'apprentissage d'un métier
quelconque; Comme vous sçavez, pouvez disposer de
cette somme et pouvez en faire des libéralités;
Consultez vos amis, votre cœur, votre fortune & leur
Intérêt de vos enfans, et donnez moy vos ordres à cet
égard afin que j'agisse d'après vos desirs ne voulant
rien prendre sur moy pour cette affaire dont vous
sçavez pouvoir disposer à votre gré
au reste j'ai trouvé dans l'état de ce département
Babonneau une Creance de Dix huit livres dor
dont il accusé être dettenté à M^r le Duc de Nemours
de la Grenade pour le prix & le montant.

D'une vieille Cabatière en or que cet amy lui
avoit vendue quand vous réglâtes le compte courant
avec Mr. Marc Marie Bernard pour l'objet de Mr.
Sue d'homme vous pourriez arranger cette affaire, &
observer de tenir une quittance de Mr. Sue d'homme pour
cet objet, voilà tout en affaire de la succession
de Chirabouneau et le succès de mes opérations
jusqu'à présent je me flatte que vous voudrez bien
satisfaire de ma Gestion me donner votre approbation
et vos ordres pour les remises que j'aurai à vous faire

du 5 Janvier 1788

Madeleine

à la Martinique

à la Dalbeche

je vous écris ma chère cousine le 22. 7^{bre} par les 3.
cours et le arbre, qui furent de suite de suite le 5.
8^{bre} par un navant de ce depuis lors aucune nouvelle
j'ai lieu de penser qu'ils sont tous deux heureusement
arrivés à leur destination, je l'apprendrais avec d'autant
plus de plaisir que l'un et l'autre sont porteurs des divers
comptes que je vous ay adressés de la part de la succession
de Rabouneau je me flatte que vous auriez eu lieu de être
contente de mon exactitude et de la clarté que j'ai mis
dans le détail des effets de cette succession, je desire
que vous en ayez été satisfaite.

J'ai reçu depuis mes amis votre lettre du 23. 7^{bre} qui
m'accuse la réception de mes dépêches à l'occasion de
la mort de Rabouneau, que je sçavois ^{encore} être sincère
il étoit son parent son ami, et avoit sous vous et son
enfant la plus grande tendresse, il a écrit des secrets
~~de la part de~~ que vous lui donnez, et sa mémoire
doit toujours vous être chère.

J'ignorois persqu'entièrement les dispositions de son
testament, et je ne sçavois pas qu'il eût oublié la chère
Rabette, il faut croire qu'il avoit des raisons
particulières de agir de cette façon je ne crois pas
les prétentions de votre sœur s'en fonder sur la maison
de la Recipie, quand même Mad^e Rabouneau

Seroit morte sans avoir sans la vente de cette maison
à son fils, il ne s'en suivroit pas que votre sœur dut
y trouver la portion, le fils héritant de la mère peut
à son gré disposer de ses biens, ce seroit d'ailleurs si
rabonneau fut mort ab intestat dans ce cas vous n'en
tous été aux mêmes droits, je n'ay trouvé aucun sapin
de relatif à ce que vous me demandis, les grandes
affaires que nous avons depuis 4 Mois ne about sans
sermis de chercher rien scrupuleusement, je m'en
occuperois le plutôt que je le pourrois vous pourrois en
être bien assurée, et je vous ferai part de tous les
désignemens que je pourrois me procurer de cette
affaire.
vous ^{avez vu} dans le compte de la vente judiciaire que
j'ay fait de meubles de rabonneau que la petite
pendule et les deux urnes avoient été vendus, parague
ayant vendu votre chère oncle sans cadeau je l'avois
trouvé peu disposé à le recevoir, ce petit meuble
ayant été livré à un ami j'ay qui ne pouvant
me rien offrir mela cede à un jeune fils qui luy
avoit coté l'ayant en conséquence remboursé j'ay
présente le cadeau à votre chère oncle de votre part
et la accueillij comme j'avois lieu de l'espérer, il ma
parlé très sensiblement à votre attention et s'est chargé
luy même de vous faire agréer ses remerciemens,
je n'en doute pas qu'il ne vous écrive en conséquence
sans cette occasion. tout le reste des effets à de de
chère défunt a été vendu aux enchères à l'exception
de l'argenterie, des bijoux des napes et serviettes, et autres
petits objets que j'ay choisis moi-même d'apporter malle
à votre disposition, et à celle de votre diuvinelle je
vous prie de luy dire que je suivrois pour chèrement
si vous pourriez changer la chaîne de la montre pour
une à femme et que je conserverois le cachet, je suis
très heureux de pouvoir luy être utile sans ne pas
en saisir les occasions avec le plus grand Empressement,
je vous prie de luy faire agréer ainsi que la cadette
mes tendres complimens.

jay accepté et payé les trois traites que vous avois
faites sur moy de $\left. \begin{matrix} 660 \\ 600 \end{matrix} \right\}$ ensemble 1436. Pour vous
dont jay debité votre compte; sur le tout que je vous
ai adonné vous devez avoir de compte que je n'estois
encore en possession d'aucun fond de la succession, le
peu que jay retiré me servi à payer les dettes et avoir
que le rabouilleur avoit enmy dans les assurances et
les divers frais et dettes criardes qu'il a laini après luy.
ne vous revaloir donc pas sur moy jusqu'à ce que
jay réglé définitivement avec M^r Labastide et
Sallet qui estant chargés sur le contrat de société de
la liquidation des affaires, ne savaient le faire qu'au
retour de navire les aimables claires capm l'avant
votre 1/2 d'intérêt sur l'action de navire la rien aimée
capm l'artiques est à couvert et hors de disque sur
l'arrivée de ce rattachement en a fort aussitôt que la vente
de la cargaison sera terminée, l'armateur vous en
fournira le compte avec le montant de votre intérêt
à cette action, dont je ne deferois sous le voyage que
l'armateur veut de nouveau entreprendre ne croyant
pas que votre dernier soit de commerce et de courus
des disques, je terminerois donc cette affaire en retirant
ce qui s'en vendra de votre intérêt, et pourvois operer un
moment plutôt les comptes de ma gestion.
je suis avec souvent après M^r Labastide et Sallet pour
les engager à mettre le capital des aimables claires à
couvert sur les assurances, ils m'ont assuré y employé
tous leurs soins, et avoir dévoté sous la plus grande
partie, je desire bien sincèrement que ce rattachement
arrive à bon port, et qu'il son expédition donne à ses
intéressés les plus grands profits, vous ne sery jamais
aussy heureuse machine comme que je le desire.
quand à votre intérêt à la demij action de la chambre
d'assurance de cette ville, il ne s'agira seras bonible
de terminer cet objet avant ^{l'époque finale} la fin du contrat de société
sans entre les actionnaires, je crois que ce contrat ne
sera fin qu'à la fin de l'année prochaine, ayant

moij meme une action dans cette comp. d'assurance
je ferois pour vous comme pour moy meme, vous
serez en être persuadé;
je suis sensible autant que je le suis aux témoignages
d'amitié que vous me donnez dans votre lettre, et la
confiance que vous avez en moy, je ferois toujours mes
efforts pour mériter l'un et l'autre et vous sçavez que
je suis digne, il ne tiendra pas à moy ma chère
et aimable cousine de vous rendre tout mon attachement
et toute mon estime, les sentimens que je vous ay voués
depuis longtems seront invariables à cet égard.
Agrée mon compliment sur cette nouvelle année
Et les vœux que je fais pour vous et votre chère
famille sont exotés favorablement, vous jouirez tous
d'une bonne santé et de prospérité que vous méritez,
à tous égards, s'il n'est pas à souhaiter vous
n'aurez certainement rien à désirer, mon frère
neut être de moins dans mes souhaits, et me charge
de vous témoigner combien, il est sensible à votre
bon souvenir, il vous salue son respect, et
son tendre attachement à nos demoiselles, vos dames,
me chargent de leur rendre en amitié auprès d'elles et
de vous, moy je vous embrasse de tout mon
cœur, et je demeure constamment avec les sentimens
affectueux que vous me connaissez

du 5 fev. 1781

Je me réfère mon aimable Cousine, Entièrement au
Contenu de ma lettre du 5 Janv. dont vous avez exigé
la Copie, depuis je n'ai rien à vous apprendre sur d'Éto
des affaires de la succession de Chea Babonneau qui en
a peu près dans la même position que je vous l'ai
mandé, c'est avec regret que je vois journellement
des pertes qu'il avoit faites dans sa partie de ran
& que je paye pour terminer entièrement, nous venons
d'apprendre d'atterrage à Rochefort de la Cérés partie
de la mort de N. L. J'espère que N. L. au

aura écrit à ses armateurs pour leur faire part de
l'Etat de ses affaires, & du tems qu'il aura pu mettre
sous voile pour se rendre en France nous souhaitons
Bien sincèrement que son navire n'ait souffert aucun
domage, lors du de Coup de vent & qu'il ait pu profiter
du ^{de} ~~du~~ Convoij. Je s'aprendrois dans votre intérêt avec
de plus Grande Satisfaction, en attendant Je vous
Reitere des assurances du sincere attachement avec
lequel Je suis tout avoué &

Da 11 Mars 1781.

à la quelle Madame Lamoignon.

Paul Lelyup } votre lettre du 22 ^{de} ~~de~~ ^{de} ~~de~~ ma chere cousine, m'est
et diligent } rien survenue en son tems. et est avec plaisir
que j'apprens l'establisement que vous vous proposez de
faire de votre demoiselle, avec un homme dont les qtes
de coust et de probité vous sont parfaitement connus,
savoir en sil vous plait mon sincere compliment d'une
a mariage vous donne toute la satisfaction, que vous
vous êtes desiré, et desiré à votre demoiselle tout le
bonheur que son merite lui assure.
Je suis charmé, ma chere cousine, que vous ne m'accusiez pas
de ne point des lettres que je vous ay adressés en nombre avec plusieurs
comptes, sur le navire les 2 couriers dont j'ay apris l'heureuse
arrivée, car vous j'aime à me flater qu'occupé
entièrement du mariage de ~~de~~ votre demoiselle, vous
n'avez pas songé à me répondre sur tous les chefs d'affaires
dans mes lettres, concernant la succession de Raboureau,
le compte que je vous devois dans le plus grand détail, et
dans le plus grand jour, sembloit devoit me garantir des
traites dont vous me muniés, et que je ne mettois pas
à ne voir avant la rentrée des fonds, dont je vous
mandois l'employ. c'est avec douleur que je me vois forcé
de l'ainier protester alléguer votre ~~de~~ à fait inconsideré
sur moy, sans au préalable, avoir été avisé de la rentrée
des parties annués des fonds de l'heritage, et en premier
mal placée de la part la met dans le cas de supporter

les frais immenses qui vont s'élever sur elle et
que la seule imprudence lui occasionnera, sous les
côtés apudant, et sous les revenus ainsi qu'à mes
tout l'explaire que j'aurais dû vous étendre, j'ai proposé
au sorteur d'en prendre acceptation sous payé dans 3.
mois, si cet arrangement lui convient, je ferai cette
nouvelle avance, car ma chère cousine n'en loin d'avoir
des fonds de l'héritage, je suis en avance sous payement
divers que j'ai fait et que je fais journellement sous les
diverses sortes d'assurances qui me sont résentées, j'ai
fait avec le propriétaire de la maison qui occupe la chie
defaut, je lui ai compté 1800. sous solde jusqu'ici et
da sur l'arrêt du conseil des finances, qui m'oblige de
rédire mes mains en la faveur, c'est encore une affaire
terminée.

Je vous avoue ma chère cousine que je suis bien désespéré
que les traites que vous m'annonces, de voir faire sur moi
deux ou 20 mille livres ne fassent résentées avant
l'arrivée des aimables cleins, ce que l'aveu et rattachement
et la cargaison sont les seuls biens liquides de l'héritage
de babouman comme je vous l'ai mandé, et il est évident
qu'après mes avis à cet égard, vous ayez de vous décider
à faire de pareilles traites, surtout le navire étant encore
sous vos yeux, cette somme étant importante, je
vous prie, ma chère cousine, que je laisse protesté
à moins que les sorteurs ne veuillent prendre mon
acceptation que sous une époque plus éloignée que celle
que vous m'annoncez, dans ce cas j'espère de pouvoir y faire
honneur, car ce que dans l'interval je réserverai M.
Labastide et Sallet de faire la vente la plus prompte
de la cargaison et du navire, afin de terminer avec eux
de suite sous vos faire pour une somme qui vous
ait nécessaire, et sous laquelle vous marquer le plus grand
Empressement, si les sorteurs ne se contentent pas de cet
arrangement, je devrai m'offrir dans votre intérêt, mais
vous seule en étant le motif, vous ne blâmeriez que
votre imprudence, vous ne donnez pas un amerique
ma chère cousine, il faut payer quand on doit, et

les lettres de change surtout sont des effets sacres,
dont on ne peut se soustraire au payement quand
elles sont acceptes que par un ordonn. sorte au greffe.
ne vous epouvante cependant pas de nouveau et s'inter
sua assure que je ferai tout mon possible pour
vous eviter le desagrément et la perte que mon
refus d'acceptation vous occasionneroit, et que je
ferai de mon mieux pour engager les porteurs d'attendre
la rentrée des fonds qui sont affectés au payement
des traites. vous dirais sentis combien il me seroit
desagréable d'être forcé de m'en venir à cette extrémité
et combien j'aurais de plaisir à vous être utile et
à vous servir combien je vous suis véritablement
attaché, ne vous révaler donc plus sans moi je vous
en prie, j'enquerra encore je m'en ay donné des avis qui
vous autorise de le faire avec sécurité. ~~et j'ay~~
~~moi toujours avec les~~
les grandes occupations que vous avous eues depuis
trois mois ne m'ont pas permis de visiter encore les
papiers de raboucais. Sur l'achiev. de l'histoire la
sue que vous me demandez concernant la vente
de la maison de la Rue de precipin aussitot apres
le depart de la flote je m'en occuperais sous vous
les papiers de si je la découvre ou sous vous apprendra
qu'elle ne se trouve pas dans les papiers du defunt,
je n'ay pas vu de ~~de~~ depuis 4 mois elle vient
ces jours ~~de~~ surprendre la sention que je lui
compterois la semaine prochaine je ne s'ay
ni ou elle loge, ni le maître qu'elle fait, je quere
entièrement son sort mon oncle ne s'ay pas plus
que moi je s'ay
je suis chargé de la part de mes d'ames et de l'ouison
de vous faire agréer leurs tendres compliments, vous
embrasser tous vos chers enfans et moi en
particulier je demeure constamment votre
tres affectueux serviteur.

Da 11 mars 1781

ala M^{lle} Marguerite Amire
Sav le Lyons et lediligent } j'ay reçu ma chere cousine la lettre que vous
m'avez adressée le 23. ^{par} le sou' navire de la traite
que vous avez faite sur moy à 15 jours de vie ordie
d'albortij sous le legs qui vous devient sur la succession
de notre cousin Rabouneau, les avis qui j'avois donné
à ma chere cousine votre mere sur l'etat de cet heritage
auroit dû vous empêcher de faire inconsidérément cette
traite sur moy, qui me trouvoit en voyage sur votre mere
sur les divers sayimens que j'ay fait en, et dont je luy
ay rendu compte au retour, je vous avois que
j'ay été étonné de voir paraitre cette traite, et que je
n'aurois pas dû m'attendre à l'impression que vous
avez eue de la faire sur moy, sans au préalable être
auant de la sortie des fonds de la succession, dont la
plus grande partie s'avoit employé sur le navire les
aimables et chers capitaines, qui étoit en voyage sur vos
yeux, lorsque vous avez consommé cette affaire, qui
peut devenir très désagréable sur vous, si le sort de
qui est heureusement un de mes amis ne s'est
sarrangé de la condition que j' luy ai imposée de
l'accepter sur payé dans trois mois, et ainsi à
court à donner ou le sursis sortant s'avoit sur
avois son approbation, je desire de tout mon cœur
ma chere cousine que cet arrangement saine luy
convienne, afin de voir les biens immeubles qui sont fondre
sur vous, et que vous seule meritez, d'ailleurs ma chere
cousine je croi que vous êtes la seule qui ayiez jamais
tiré des lettres de change sur France à 15 jours de
vie, car toutes de valeur ont ordinairement de repousser
de 2 à 4. mois de vie au moins j'ay proposé de payer
dans trois mois, et cela conviendrait j'acquiescerois votre traite
uniquement sur vous obligé, et vous sçavez
combien je serois desespéré de vous voir faire une
sorte aussi cruelle que celle qui vous menant à cette
lettre de change est rotée; si j'avois des fonds libres
dans ce moment, je ferois encore avec plaisir cette
nouvelle avance à ma cousine, mais autrement

convaincre qu'il n'est impossible de faire mieux
dans le dessein ou je me trouve forcé de l'annuler
vos fonds, sous les trois expéditions que vous ferez
qui partent avec la flote, et sous faire faire aux
suppléments que vous avez sur, la circonstance est
pas heureuse sous vous je l'espère, et je desiré rien
sincèrement que le sort des moins dignes de
contente de mes suppositions et qu'il agréé mon
acceptation auterement desquelles, je vous l'apprendrais
avec tout le plaisir possible.
je garderais ~~les~~ en mes mains les bijoux que
votre cousin Laboumau vous a légué, sous vous
gradueris à la saix suivant vos desirs, en faisant
le change de la chaîne des sous une autre à femme
vous recevoir tous les objets au plus tôt après la
publication de la saix, faire le ciel que ce soit
orientot. —

je suis extrêmement sensible aux souhaits heureux
que vous avez fait sous moi à ce renouvellement
d'année, si les miens sous vous ma chère cousine
étaient exaucés, vous ne seriez rien à desirer, Ne voir
si il vous plaît mon compliment, sur votre mariage
sincères vous jouir d'une ~~bonne~~ nouvelle et
de tout le bonheur que vous méritez, ce sont les vœux
que je fais sous vous et que je vous souhaite rien
sincèrement, est avec les sentiments du plus sincère
attachement que je suis ~~les~~ ^{à vous} parfaitement

Made à la Martinique

27 lemirre Sav l'epique

je vous écris ma chère cousine amplement le 11 mars de par
les nouvelles lettres et diligents depuis je me trouve avec la
lettre que vous m'avez adressé le 26 mars de sous me faire part
de la consommation du mariage de votre chère fille, agréé en
mon sincère compliment, je ne doute pas que vous n'ayez
de cet établissement toute la satisfaction que vous aviez droit
d'en attendre, ~~de vous~~ et que vous méritez à tous égards.
je ne desiré auterement à ce que je vous ay mandé de par ma
dernière relativement à la succession de Laboumau,
c'est à regret que je vois journellement les sorts incommodes

que fait et supporte est héritage, par les assurances
que le défunt avoit signé, et qui leuroit indubitablement
Ruiné, sous peine qu'il est contenu. je ne puis de sages
les vertes, cependant j'ay lieu de croire que tout est ~~devenu~~
a dû ~~deven~~ etient.

j'ay acquité la traite que vous avez faite sur moi de 3000
ordre de deford dont j'en ferai autant de deux autres de
5700. chaque que vous m'annoncez avoir faite à l'ordre
de votre qu'on a trois mois de vie, elles ne m'ont par encore
été présentées, vous pouvez donc être tranquille sur le
sort de ces deux objets. d'une façon ou d'autre elles seront
payés très exactement, et quoique je sois sans fonds,
et même en avance pour vous, ma chère cousine, vous
ne devez pas de tout le plaisir que je prouve quand je puis
vous être utile, et vous convaincre de tout mon attachement
je ferai en sorte que M^{rs} Labartide et Sallet acquittent des deux
traites à leur échéance, il faut espérer qu'ils le feront avec
~~le moins~~ d'autant plus de raison qu'ils doivent être munis des
fonds nécessaires à cet effet et qui doivent lui être dévolus
non notant ceux employés sur les amables claires ou sur
les fonds de la ~~compagnie~~ ^{comp.} ont été chargés. je ne conçois
pas que vous ne sachiez être à Saint Dominique, à moins
que vous n'entendiez parler de ceux qui sont entre les mains
de M^{rs} Lavau tiers qui sont très minimas pour mériter
votre attention j'ay déjà écrit à ces M^{rs} sous leur demande
compte de cette parvité. j'ay tenu jusqu'à présent sans
supposer comme est usage des colons qui ne répondent
jamais quand ils sont débiteurs. je crois que cette affaire cha
ditur longue baline, ainsi que celle des aimables claires,
dont le voyage ne peut être que très onéreux aux intéressés
par les dépenses énormes qui doit faire les équipages et le
sau qui ~~est~~ ^{doit} encore de même aux colonies Saint Louis le 31.
mars ou sans qu'on put savoir le tems ou ~~de~~ ce malheureux
voyage pourra en sortir j'espère savoir vous apprendre
j'ay orienté l'heureux arrivée de ce rattachement dans votre sort.
j'ay bien de M^{rs} Labartide armature de la rien aimée sur
la quelle ardemment avoit 1/2 d'action la somme de 22732. et
je lui ay compté 1/2 1299 sous son intérêt au nouvel armement,
vous devriez avoir ce rattachement chez vous, sans savoir avec
plaisir que si soit rendû à son sauvagement, et que ce

Second voyage vous soit aussi avantageux que le premier,
je n'ay pas jugé à propos de faire couvrir votre intérêt sur
cette expédition attendue la mini unite de la somme, d'ailleurs
jouant avec l'argent du jeu, on peut être un peu plus courageux.
je desire que cette affaire vous donne tout le profit que je le
souhaite, et qu'elle vous dedommage des pertes que vous éprouver
sans les signatures de Laboumaie dans les assurances.

J'ay fait la verification de partie des papiers de Laboumaie
sous toutes de découvrir la sienne que vous m'avez demandée
mes recherches ont été vaines n'ayant rien trouvé de relatif
à la maison dont il s'agit je une mes recherches d'après ce que
vous me dites des témoignages d'ailleurs que vous et vos enfants ont
de la chère cousine Elizabeth ses intentions et de ce que je
crois mal fondées, ~~tant et tant et tant~~ et la partie quelle a eue
est le milieu, il y a des mauvaises chicanes de l'homme,
et de la rroulerie qui s'en va le toujours et qui ne couvrent
jamais entre sœurs et surtout entre frères et sœurs. ce que vous
me dites à cet égard m'a fait je vous assure le plus grand plaisir,
sans le ~~moins~~ et d'intérêt que je tiens à la famille.

du 20. gbre 1788.

Madeleine }
Soubatroyante } Ma chère cousine

depuis ma sœur le 4 août. Sans l'epigramme ce
cartillon j'ay reçu celle que vous m'avez adressée le 2.
juillet, Sans M. Sillouin qui m'en a fait sçavoir depuis
quelques jours seulement ayant été surs et couvrit en
Angleterre, ou il a été forcé de s'en aller quelques jours
votre lettre me contient l'avis des traites que vous avez faites
Sans moi montant ensemble à 411000 argent des îles
à l'ordre de votre quidre il ne s'en est encore présentée
aucune, mais rien une de 7600. Courvois s'edre de
Salle s'edre doit vous ne m'avez jamais donné avis Sans
l'ordonnement de mes frères dont j'ay reconnu la signature,
je l'aurais laissé protesté Sans que j'en sçais sans avis, et qu'il
auroit été très imprudent d'agir autrement. Sans la date
de cette traite ma chère cousine j'avois rien que vous
avis oublié la somme que vous m'avez faite de ne plus
tirer absolument aucune lettre de change Sans moi, jusqu'à
à ce que j'eusse reçu de la sœur des fonds de la
Succession, j'aurais que mes lettres précédentes vous auroient
donné avis de l'état de cette Succession

Pour vous arrêter dans vos opérations, et surtout avec
Auguste qui je ne serois forcé de laisser votre signature
en souffrance, et de laisser soltelle vos lettres de change
si elle présente de nouvelles, je vous en prie
afin que vous n'en soyez pas fatigué, je vous ay mandé
que j'étois en avance de vous je vous le ditore ici
en vous ajoutant que jusqu'à l'arrivée du capitaine
Lavaur je ne pourrois rien entreprendre pour la
liquidation de cette société de feu Raboureau avec
M^{rs} Labartide et Vallot et que lorsque cette opération
sera terminée, je m'occuperai sérieusement et avec
Empressement à vous rendre les comptes définitifs de
ma gestion, soyez bien persuadé ma chère cousine
que je ne desire rien autant que de voir ma mission
achevée entièrement, et que le plutôt ne sois que
le mieux, fatigué et dégoûté de toute affaire continueuse
je ne cherche plus que le repos et la tranquillité et
mes vœux seroit exaucés quand je pourrois sans le
doute dans un lieu qui ne soit plus être pour moi que
languissante dans une retraite éloignée du fracas
du monde, je travaille à y parvenir et assurément
je réussirois s'il n'y avoit d'autres mes projets
je vous enverrois par le premier convoi le petit linge d'enfant
que vous m'avez demandé, je desire que le soit bientôt
vos dames et mon frère vous soient d'après leurs autres
compliments, nous embrassons tous vos chers enfants, et moi
je demeure continuellement avec les sentiments de
sincère attachement que je vous ay vuë et avec
lequel je suis très parfaitement.

du 15. mars 1782.

Sauvegarde

M^{rs} Labartide
ma chère cousine
je me desire entièrement au contentement de ma sœur du 20. g. br
dont j'ai avis cy dessus la copie depuis cette époque j'ai
acquiesché cher M^{rs} Labartide et Vallot votre lettre sur moi
du 27. 600. pour un ordre de aller freres et sous la quelle vous
ne m'avez donné aucun avis et j'ai à vous apprendre la
condamnation au saint dominique du navire des aimables
dames d'après Lavaur appartenant à la société de Raboureau
Labartide et Vallot fils, cette expédition est malheureuse
et sera jusqu'à la fin, ces M^{rs} ont fait abandon de la
partie du corps aux armateurs, et ont donné des ordres à M.

lavan sous chargés des autres ballins, les marchandises
de la cargaison a qui aura je surs effectuée par
les navires du convoi que nous attendons à la fin de
ce mois de saint dominique. J'espère bien sûrement
de pouvoir vous apprendre l'arrivée de ce convoi et
le chargement des marchandises provenant des aimables
claires, la bien aimée sur laquelle vous êtes
intéressée comme je vous l'ay mandé dans mes précédentes,
ne s'ensuivre pu prendre la divure de bord. Il est
dit au Canage avec 10 à 12 autres navires par
l'établissement de la croisière de quelques jours, envenis qui
les bloquent dans le port, il faut espérer que le gouvernement
suivra les mesures les plus sages à les dégager, et qu'ils ne
tarderont pas de se rendre à leur destination, ce sera
avec Dieu du plaisir que nous vous partagerons cette
agréable nouvelle elle le sera d'autant plus que vous
vous nous vous annoncez quelle nous donnera le double
de votre capital au moins à son arrivée j'en suis
enchante par le vif intérêt que j'ai pour à tout ce qui vous
regarde. Jay

~~Je vous envoie~~ deux sacs à M. Gily officier
à bord de votre vaisseau, le petit lingage que
vous m'avez demandé dont ~~vous~~ vous avez adre^{ssé} en incluant
la note, veuillez détacher ces deux sacs, et en faire le
receu en double à M. Gily qui en est le porteur, et en
accuser la réception, je souhaite que ce petit lingage vous
s'arrivât à bon port, et que vous en fassiez tout usage
que vous vous en voudriez, ~~après~~ votre conseil, avant
de le mettre en service de le faire servir à trois ou quatre
croues les uns, vous ne sauriez trop prendre de précaution
à cet égard.

Je vous prie de faire agréer mes tendres compliments à ~~mes~~
~~et ceux de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~
cousins ~~et filles~~ mon père ~~et de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~
~~de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~ ~~mes~~ ~~et ceux de~~
vous vous salue sous vos parents, mes
nourrices, et mes de mes dames, moy je vous salue de
tout mon cœur, et je demeure couramment avec les sentiments
de sincère attachement que j'ai pour vous, et avec
les quels je suis très parfaitement

notte du petit linge d'enfants que j'ai adonné à M^{lle}
Lemire par M. Gily officier à nord de Lorphie.

4. Maillots de tulle	14. Saires de ganses
4. dit de soie	13. petites chemises
33. dringins	23. idem plus grandes
10. copechons	18. Robes de chambre
7. cravats de tulle	8. idem d'indienne
10. Saires oras	4. fourreau
14. corsets	2. des abillé
2. Saires de soie	1. Toilette de mousseline
1. cabote noire	2. Serviettes
26. petit linge	
3. cravats	

du 15 mars 1783.

M^{lle} Lemire

je ne vous ay pas écrit depuis l'année que ^{une chère}
cousine faite de motifs intéressant, et je fay faite de
deposer à faire à vos lettres dont je n'ay pas reçu une
seule depuis 15 mois, je suis même surpris que vous
n'ayiez pas répondu à ma lettre du 15 mars 1782. que
je vous écrivis en original et copie par votre sœur
Lorphie, ~~par lequel~~ j'avois chargé M. Gily officier
sur le dit d'ailleurs de vous remettre deux paquets
de petit linge que vous m'avez demandé, et officier n'ayant
cru devoir les avoir couronné je ne doute pas qu'il ne
vous les aient transmis dès son arrivée à Saint Pierre
il m'ent fait grand plaisir de s'apprendre de vous même
veuillez donc dire ma chère cousine m'en accusés
reception et me participer si vous avez trouvé
le nombre exact du petit linge dont je vous avois
fait sans la notte, il m'est important d'en être instruit
de la réception de tout ce que je vous expédie vous
m'obligerez d'être exacte à m'en faire part.
Le Netou de la Saire me mettant à même de satisfaire
aux dispositions de votre cher orabouman et à vos deus
je m'empresse de vous expédier la caisse de toute
l'argenterie provenant de cette succession, en conséquence

je vous mets inclus le couvainement d'une caine
la fleurmententement, vous pourriez en
de votre chaque piece, en cotatuant le detail
de chaque de d'elle, que j'ay fait insere sur le dit
couvainement, avec l'entiere si vous le pouvez
juste vous voudrez dire un peu d'avis et en
fournir une decharge au capne martin au dor
dudit couvainement, cette caine est chargie sur
votre originaire le tapague capne martin à qui
j'ay remis une ordie contenant bas les
ordies à l'usage de Babouman, et qui à l'equie
à votre chere cousine marguerite votre fille,
je l'ay remise à M^o martin dont vous le sçavez
j'ay insere dans cette ordie une petite tabatiere
dor que votre oncle le D. S. questel ma sœur de
vous faire sçavoir vous observer quelle est votre
est particulièrement destinée, scilicet dire
à l'arrivée dudit capne martin en vertu de
couvainement et de sçavoir si des toutes deux objets
que je luy ay remis sous votre compte, qu'il conviend
la de ception de tout, la sime d'assurance estant
trop minime sous le couvainement j'ay crû de votre
intere de vous faire savoir, 3000 liv. et chargement
à 1/2 p. p. vous est debite en consequence de 45.
je me flate que vous ne desapprouverez pas ma
sœur à cet egard que votre chere oncle à fortunat
approuve, je vous ferai sçavoir sur la premiere
occasion la valeur de table et successivement
tout le reste à mesure que je pourrais un peu procurer
benarquement. Ne vous en souvenez bien à
cet egard.
votre chere cousine marguerite se plaindra, et dit
que je n'ay pas suivi les dispositions d'elationement
à la chaine de montre quelle n'avoit sœur de charger
sous une à femme, je n'ay pas crû de voir suivre

cequ'elle me prescrit à cet egard, par lequel
je n'aurois presque rien debité de sa chaîne ici
et que j'espère quelle pourra obtenir beaucoup
mieux parti à la Martinique, ou de se lui
conseiller de vendre la chaîne et la montre, qui
étant unie ne peut raisonnablement par lui s'en sé-
parer, conséquemment de l'argent quelle obtiendra de l'un
et de l'autre, de donner à quelque chose par avoir
une montre et une chaîne à femme à sa satisfaction
je serois rien charmé quelle feroit choix de son petit
cousin sans lui faire cette emplette, je la chercherois
assurément de remplir ses intentions, du mieux
qu'il me sera possible, mais elle voudra bien
me faire part de son goût, et de la somme quelle
est bien aise d'y employer, veuillez rien
m'autoriser de débiter votre compte, par lequel
vous vous en entendez avec elle, en attendant
je me flate quelle approuvera ce que j'ay cru
devoir faire contre ses intentions, pour son plus
grand intérêt, factée ou non, veuillez rien
ma chère cousine lui faire de vos nouvelles, et
de ma part, ainsi qu'à vos deux autres d'habitude,
que toute la famille embrasse bien tendrement.

La malheureuse expédition des aimables
sœurs donnera à ses intentions une part des
plus cruelles, par la multiplicité de ces expéditions
extraordinaires et plus malheureux les uns que les autres
sans entrer dans leurs détails, il me suffira de vous dire
que le rattachement neutre qui portoit partie du chargement
de ce bâtiment a fait son débarquement à Nantes, étant
arrivé avec le convoi atterri à l'orient, et que cette
cargaison est dans l'état le plus pitoyable au point que
M^{rs} Labartide et Sallet craignent fort qu'elle
ne produise à peine pour payer le haut fret qu'ils ont
payé compte au rattachement neutre, et la haute somme des
anuranes, je vois avec la plus grande mortification

que les $\frac{3}{4}$ du capital de cette expédition tombera
à surcharge par la mauvaise gestion de ce capitaine
l'aveu et l'intercession de quelques effets à Saint Domingue
sous terminis le voyage de cet infortuné navire.
aussitôt qu'il sera possible de Malmes let objet et de
terminer tout le reste des fonds, je procéderai avec M.
Labartide et Sallet, à la liquidation, et à des affaires
de la Société, et terminerai une affaire qui devint
irraguable sous moi par la différence que cette
malheureuse et détestable affaire des Aimables claires
produira à la liquidation de cette Société, c'est avec
la plus grande peine et machure courue que je vis aller
enfumer la succession du pauvre oronnois, qui
sera bien moindre que je l'avois d'abord imaginé,
et que je ne devois m'y attendre il a fallu tous
les événements malheureux qui sont survenus à cette
expédition de ce capitaine l'aveu sous ce nom de Sallet
au moins le capital mis dans la Société je doute
vraiment que vous en sût rien la moitié il faut
être patiente, soyez assurée de tout mon zèle à
faire son bien dans une si belle circonstance
l'amitié que je vous ay voué ne vous permet pas
de douter de tous mes soins à vous être utile, et à
vous convaincre de sincère attachement que je vous
ay voué, et
un dans mon frère et toutes ses petits enfants vous
ont d'agréer leurs tendres amitiés, j'ay failli perdre
mon pauvre petit marius de la petite verole dont
il n'est pas encore entièrement guéri, il va beaucoup
mieux dans ce moment, et j'ay bien des raisons qu'il
se rétablira dans peu, et que son état dissipera tous
les chagrins qu'il occasionne, encore sous les
sûtes qui sont toujours très dangereuses, quand on
a une santé aussi délicate que la sienne.
je vous embrasse de tout mon cœur, et je suis tout à vous

de 30. juillet 1783

Martinique

M^{lle} de launay

Ma chère cousine j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez faite l'avis de m'écrire le 13. may qui m'accuse réception du petit linge que j'avois confié à M. gilly pour vous, et de la laine argenterie remise à M^o Martin tant pour vous que pour ma cousine Marguerite je suis charmé que vous ayés été satisfaite surtout

Si avoit été possible à M^o Labastide et Sallet de laisser sous ces deux noms, la cargaison des aimables claires, ne doutez pas ma chère cousine qu'ils l'eussent fait, mais la loi ^{qui} vous autorise à l'abandon du corps du navire, ~~est~~ ^{diffère} à celle de faculté quand le tout se sauve, ces M^o auroient donc bien pu faire de mieux à cet égard, c'est à la seule circonstance aussi malheureuse que désespérante que vous devez la perte cruelle que vous feriez dans cette ^{désolante} affaire, elle de la voir ainsi à être terminée par la vente du navire ~~qu'on~~ ^{on} doit ~~compter~~ ^{compter} le soldé incommensurable, à compte et assez satisfaisant il est dommage que l'objet soit aussi minime, c'est

cependant un ~~si~~ ^{si} léger dédommagement, c'est avec tout le regret possible que je me vois dans l'impossibilité de vous apprendre la terminaison de ces anciennes affaires, M^o Labastide et Sallet ont encore pu obtenir un jugement à Bordeaux et Nantes, relatif à l'abandon du corps, que les avoués des deux villes se fussent debus d'aire, cette affaire doit finir aussi malheureusement quelle a commencé, malgré tous les désagréments que j'ay éprouvé et aux quels je dois encore m'attendre, je ne me décourage pas, et soyez assurée que mon aimable cousine, que je ferai tous mes efforts pour vous prouver tout mon zèle et tout mon attachement regardant votre intérêt ~~comme~~ ^{comme} le mien propre, je ferai tout le mieux dans toutes les occasions soyez en

rien persuadé j'en suis sûr.

j'ai chargé sur le Sogajou cap^{seul} une malle
linge provenant de la succession de feu Babouneau, dont
je vous ay entretenu dans l'écrite, vous avir inclus
le connaissement en vertu duquel, vous surriez de l'écrite
cette malle de M. le cap^{seul}, ~~à la charge de quelques~~ je joins ici
la clef de la malle, nous désirons que vous la fassiez
romptement, c'est tout ce qui me dutoit à vous faire
saisir, il me fera plaisir de savoir que vous ayés
trouvé tout à votre satisfaction.

j'ai écrit plusieurs lettres à M^{rs} Lavan feres du cap
mais sans succès puisque ces M^{rs} n'ont jamais fait
aucune réponse ~~à~~ je vais encore leur écrire sous
les engagemens à me faire saisir le solde dont ils étoient
debitours, à ~~ce~~ feu Babouneau, il seroit tenu qu'ils
voudroient rien terminer une affaire d'aillly (ou que)
hâline, je m'en occuperois par le dernier rattachement
qui fera route sous Saint Dominique.

Je suis le plaisir
de l'embrasse

M^{rs} de Spensailles le 19 du mois d'Avril, avec son cher
mary et son charmant petit garçon, de ma dernière
la lettre que vous m'avez écrite le 4 avril qui me fait
saisir de l'écrite que vous a fait M^{rs} Gily du petit linge,
j'avois raison comme vous voyés de vous dire le 15 mars
que vous m'avez par réponse à ma lettre qui vous sert
lais de cette expédition. Si même une demande d'argent
qui luy devient nécessaire sous les commis ions dont vous
l'avez chargée, je luy compterois ce qu'elle m'en demandera
sous cet objet.

M^{rs} et M^{rs} de Spensailles se disposent à partir sous peu
depuis sous rayonne, ils joissent bien et l'autre d'une
meilleure santé que lors qu'ils sont arrivés, vous les voyés
partir à Anquet, parce que vous ne voyés de ne par les
Ambranco de la nef.

toute la famille vous présente ses amitiés, ce en vous disant
tout mille de vives choses, ainsi qu'à mes charmantes
cousines, à qui je fais une bonne carme à chacune
je suis avec autant d'amitié que de considération

au Cap français
M^{rs} Lasau frères.

Marseille le 12 mars 1784.

M^{rs}. En ma qualité d'Exécuteur testamentaire de
feu M^r Babonneau mon parent & amy, J'aius sou-
haité de vous bien un donner connaissance des
Effets que vous aviez reçus de M^r le Cap^{te} Lasau pour
son compte, & dont j'ay trouvé dans ses papiers & dans
votre compte, par lequel il paroît que les Effets
s'élevaient à 1300^l. - tournois, vous m'obligerez beaucoup
M^{rs}. de me rendre compte de la vente de ces marchandises
& de m'en remettre le net produit au cas de
préférence à toute autre créance.

Les grandes occupations que j'ay eues depuis le
dés de cet amy, à la suite des grandes affaires de ma
Compagnie pendant la guerre, m'avoit fait oublier
cet objet, J'en salue Messieurs que vous voudrez bien
concourir à mes vœux pour accélérer la liquidation
de cette hérité, & me mettre bientôt à même d'en
rendre compte à l'héritière qui est à la m^{re} que
le 13 9. bre. 1784.

M^{re} que

J'ai reçu depuis peu de jours, Mon aimable Cousine, la lettre que
vous m'avez adressé le 15 Juillet, qui me témoigne la Peine où
vous êtes de n'avoir reçu depuis Long temps aucune de mes nou-
velles. Je me flattois Journallement de Pouvoir vous en donner
de satisfaisante et vous apprendre enfin la Rédition du
Compte Social de M^{rs} la Bastide et Saltet. mais toutes mes
démarches Pour en avoir un Extrait ont été vaines et inutiles;
Puisque Je n'ai pas encore Réussi d'avoir la plus légère satis-
faction. ces M^{rs}. Je tiennent à me dire qu'ils n'ont Rien à me
Compter de la Succession de feu Babonneau et que Jusqu'au
Jugement des deux procès qu'ils soutiennent Contre les assureurs
de Bordeaux et de Nantes, ils n'ne peuvent me donner aucun
Compte, ni me faire raison du Compte Social. Je sens fort Bien
qu'agissant à la rigueur et les faisant assigner, ils seroient
contrainsts de me Satisfaire, mais mon cœur répugne d'en
venir à cette Extrémité qui est toujours malhonnête, et d'ailleurs il

sauroit, se Brouiller avec toute la famille, notre oncle et M^o. Despessailles sont témoins de toutes mes démarches et en font eux-mêmes, mais elles sont restées aussi infructueuses que les miennes, ils m'ont assurés l'un et l'autre qu'ils vous en avoient instruits. pour les obliger à rendre^e Compte, Je crois qu'il est convenable que vous le demandiez par une lettre particulière d'une manière qui leur prouve que vous avez de l'humeur, et que vous finissiez Par me donner ordre de contraindre ces Messieurs par tous les moyens possibles de Rigueur. S'ils ne veulent pas me rendre raison d'un compte, dont réellement il est honteux qu'ils n'ayent pas Remis depuis si long-temps; Priez d'ailleurs M. Jausignon de leur écrire à cet égard fortement en votre faveur. ces nouvelles démarches pourront peut-être Concourir à la réussite de cette operation. en mon particulier, Je le desire avec autant d'ent impressement que vous le desirez vous-même, et vous ne doutez pas de toute la satisfaction que J'éprouverois de terminer avec vous cette affaire. Ecrivez à notre cher oncle et faites en sorte que sa lettre et la mienne puissent être ostensibles. Soyez assurée que muni de vos ordres rigoureux Je Je ferois tout mon possible pour engager ces Messieurs à rendre ce compte amiablement et qu'après avoir employé tous les bons procédés dont je suis capable, s'ils se refusent à me satisfaire, J'agirai avec toute la rigueur que Prescrivent les loix. il faut espérer que J'en viendrai pas à cette Extremité.

M^o. & Mad^e. Despessailles Jouissent d'une bonne santé, ainsi que leur Charmant petit Garçon, nos enfants sont Continuellement affligés depuis trois mois d'une Coqueluche qui desole leur Poitrine. celle de mon fils qui est la plus foible, en est le plus vivement affecté, et sa grande toux me fait tout craindre pour lui. il est cependant beaucoup mieux depuis quelques Jours. il fait usage des Bouillons de Tortue qui paroissent lui être favorables, et J'ose me flatter que ces Bouillons le tireront d'affaire, L'Existence de cet aimable enfant faisant le bonheur de ma Vie, depuis trois mois Je suis sans cesse agité par la crainte & par l'esperance. toute la famille jouit d'une bonne santé, et embrasse Vos cheres filles.

au reste M^o. Laveau du Cap n'a pas répondu aux différentes lettres que Je lui ai Ecrites pour lui demander raison des Effets que son frere lui avoit laissés sur le Compte de Babonneau, et dont J'ai son Chargement en mains. Quand on doit, il est rare qu'on réponde aux lettres, c'est une fatalité. Je Vais m'occuper en ce moment d'envoyer son Recu et ma procuration à une autre maison à l'Effet de lui faire rendre Compte de ce Petit objet, mais ma chère Cousine Ecrivez lui vous-même Je vous prie peut-être réussirez-vous mieux que moi. Je le souhaite certainement de tout mon Cour. En attendant Soyez Persuadée des sentiments Vraiment affectueux avec lesquels Je suis et serai toute ma Vie, Ma Chere & Aimable Cousine. &c. &c.

M^{re} Leuire
à la Martinique sans ordre

Marseille le 27. Juillet 1785.

Je vous annonce avec plaisir ma chère cousine que je viens
enfin de recevoir les comptes relatifs à la liquidation des
affaires sociales de M. Rabouneau Labartide et Sallet fils et
il résulte de ce compte desurant de ce remis avec sa
compt^e que le solde est en sa faveur sous 17378.0. 11.8. et
messieurs m^{rs} ont fait le payement en les effets cy après

45. jours de vie sur M. Sauvignon et curie de dieu
6300. en leur traite de 8⁰⁰⁰ 3000. sur cavallerie et de Salouique
à 15. jours de vie

3078.0. 11.8. en leur rillet à mon ordre payable fin 8^{bre} prochain

17378 0. 11. Ensemble il ne me paraît possible d'obtenir
le payement au comptant comme je l'aurais désiré, par les
dispositions que ces Messieurs ont fait de leurs fonds, jusques
en 8^{bre} et 8^{bre} prochain, je serai sûr tout que ces
effets seront exactement ven acquits à leurs cheaux.
il reste à recevoir si ces Messieurs gagnent le rocin
pendant au achèvement de rocin. Relativement à la somme
deux de navire les aimables deires avec somme de 13000.
à rocin. et 10000. à Nantes qui fait entout 23000. Sur la
quelle somme il faudra déduire la prime et les frais. ces Messieurs
doivent avoir la prime de 12000^{te} environ aux assureurs de
Marseille sur les aimables deires qui ne doivent être payés qua
liste de jugement rocin. et de lairet qui interviendra, vous
ma chère cousine un gros état de ces affaires de la succession
de feu Rabouneau avec M^{rs} Labartide et Sallet fils, un voyage
que je me dispose à faire sous quelque jour à Paris ne me
permet pas de vous envoyer tout de suite les comptes en détail
que ces M^{rs} ont remis, vos deires comptes qui sont de 12000.
je ne pourrais vous les faire sans au plutôt, en attendant
je vous transmetts inclus la traite de 8⁰⁰⁰ 3000. et 12000.

argent des ciles faisant celle / 8000. Cournois sur M.^r
Sauvignon et merci, veuillez rien la resenter à ces
M.^r à la réception sous leur en faire rendre acceptation
à défaut de cette formalité ne négligez pas d'en faire donner
le protestet m'en donner avis partoutes les voyes, à l'échéance
si elle n'est pas payée, veuillez en faire un autre protestet
sous ~~leur~~ faire l'envoy de ^{toutes} ces pièces d'icelles en single
ensemble tous les frais que vous aurez à faire relatif
à cet objet. ~~faites~~
faites uny le plaisir de m'acquies réception protestet possible
de cette traite, et me marquer si elle a été acceptée de
la acceptation de ces messieurs. Je ^{quelques} n'en doute pas, il convient
que vous la sollicités de M. Sauvignon et que vous fassiez
vos plus grandes efforts sous l'obtenir.

Votre pure droiture arriva bien avec la petite bin et l'autre
sont aussi rien porteurs qu'ils peuvent à dessein. Je vous prie
d'en faire part à votre chère maman, et de leur en les
tendres compliments de toute la famille, ^{qui pour eux de} ~~mes parents~~ Cournois
Dire de l'abord les choses les plus amicales à vos chers
enfants que l'embrasse de tout mon cœur. Je suis avec
les sentiments de la tendre amitié que je vous ay vouée
Le 20. Juillet 1785.

M. Rouvier & C^{ie} — copie par les Cap^{ns} Rayre, Douvillay et le
Labouque ^{Cournois} ayant eu un compte de liquidation a terminer avec M.
Labatide Sallet fils et Gaudran, j'en suis chargé d'un trait de 25000
qu'ils ont faite sur M. Cavallie et C^{ie} à mon ordre à 15. jours de vue
je vous la transmet incten avec priere de vouloir bien la resenter
de suite aux Messieurs pour en prendre acceptation et en recevoir
payement à l'échéance, adéfaut de ces formalités vous m'obligerai
de faire le nécessaire requis pour me la renvoyer avec toutes
les pièces nécessaires pour m'en procurer le remboursement
si comme je n'en doute pas elle est acceptée et payée à

à son Intendance, vous me ferez plaisir de m'en instruire et
d'en créditer mon compte. et objet me regardant en particulier
je vous serois infiniment obligé de vouloir bien m'en faire
le retrait le plutôt que vous pourriez par Margue, distinction
en cotton ou en laines, si ces derniers sont à répartition, et à
des prix modérés; cette affaire étant de pure amitié; et non
aucunement de convenance à mes intérêts, je vous prie avec
instance de vouloir bien m'en faire la remise le plus
diligemment possible, à l'effet de me mettre à même de
terminer définitivement un compte de Succession que j'e
suis jaloux et impatient de rendre au plutôt, jecompte à cet
égard sur les bonnes dispositions que vous avez manifestées
pour moy dans toutes les occasions.

Ma Comp.^e ne pourra écrire par ce courier à M^l. cavallier
et c.^e parceque, je n'ay été informé du départ des deux
navires qui partent qu'aujourd'hui, et dans un moment où elle
a des affaires très importantes qui demandent et exigent
toute son attention, elle le fera par le rep.^{ne} vigne qui
partira sous peu de jours, je vous prie de vouloir bien
leur en faire part, et me croire avec les sentiments d'estime
et d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'être très p.^{re}

De g. avant C.
M^l. Laqui Freres

Messieurs, après avoir suivi toutes les procédures les plus
honnêtes auprès de M^l. Lavan fins de dire vous, qui n'ont
jamais daigné répondre aux lettres que vous leur avez
écrites, sous leur demande compte, d'une part March.^{re}
ou d'autre que le cop.^{re} Lavan leur freres, leur avait

l'aimé sous être vendue sous compte de ^{son} M. Rabouan
de qui je suis l'exécuteur testamentaire, comme il
m'importe infiniment de finir toutes les anciennes affaires
vous dois Messieurs devoulois rien accueillir la
proposition en abais que je vous envoie inclus avec
sière, d'un faire usage sous en vertu du lieu de un
marchandises de M. Lavan Feres qui sert joint a la
proposition, l'uo en demander compte de la vente
de des effets, & s'en aller rien si il vous plait substituer
si ces marchandises sont en nature, les Retires
sous les vendre au plus grand avantage de l'heritiere qui
est Mad^e Lenire de saint Pierre, qui vous est connue
et se souvant y Messie ~~de~~ vous seroit obligis de ~~leur~~
de vous tout ce qui vous sentira en main de cette
sawtelle. sans esperer Messieurs que vous voudriez rien
à la réception de la somme de la somme de compte de et
objet a M. Lavantures, et que vous voudriez rien me
de la le service de mes demandes nouvelles, sans en
occasion si vous veniez vous de faire de tout ou partie
s'en aller rien m'endormir compte de vente, et m'en faire
la somme en telles deures collationes qui vous
serviroient de voir être les plus avantageuses à Mad^e
Lenire. et si quelques uns de ces objets se trouvent en
nature, je vous prie de me les faire par une bonne
occasion.

je me flatte et j'espère Messieurs que vous voudriez rien
me de la le service que je reclame de votre amitié
sous vos amis et vos compatriotes, et soyez amies Messieurs
que je saurois toujours avec le plus grand Empressement
toutes les occasions de vous être utile à un tour, et de vous
convaincre dans tous les lieux des sentimens de gratitude
et d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'être
rien véritablement

Mad^e de Seneville
à la Martinique

Marseille le 12. 7. 1785.

Relativement à la somme mentionnée dans ma lettre
du 27. juillet de ma chère cousine je viens vous
transmettre la copie des comptes que M^{rs} Labartide et Sallet
fils ont remis relatifs à la liquidation des affaires de
Robourau Labartide et Sallet fils. ils consistent en les pièces
suivantes.

et compte de vente de 46. ardoises successives à 200. 7.

1. dit de 7. ardoises café à Nantes

1. dit de 2. quarts indigo à 200. 7.

1. dit de 28. ardoises coton, 6. sac caracé 26/3 et 26/4 de café -

145. ardoises 1/3 sac

1. Etat de la consommation de vin de la saison dernière

1. Relève des affaires de la saison de commerce

1. bilan des affaires de la même saison

1. Extrait du compte de fin de Robourau

8. pièces en tout dont vous voudrez bien faire reconnaître
la légitimité sous mes accusés la description et dire si
je joins à ces pièces un état de votre position avec cette
raison de Robourau Labartide et Sallet fils, dans lequel
vous verrez qu'il reste encore des objets à terminer, pour
mettre la dernière main à cette affaire.

Je suis très pressé de savoir si M. Sauvignon aura fait
honneur à la lettre de change de 8000. Tournois, que je
j'ai acceptée de M^{rs} Labartide Sallet fils et qu'il a payé
loyalement et à compte des 17378. 0. 11. dont ils ont dit être dûs
à feu Robourau justine que vous avez fait votre bon et
cogné M. Sauvignon à accepter cette traite, je desirerois
sûrement qu'il en ait été acceptateur, et que vous en
ayez été payé à échéance, je l'apprendrais avec d'autant plus
de plaisir que je n'ai encore reçu que 1500. à compte de
dellé de 17378. 0. 11. que ces messieurs m'avoient souscrit pour
payé fin 8000. le reste m'importe peu de la que extreme
de ces messieurs qui ont promis de terminer et objet à

l'arrivée en a fait du savoir le nouveau monde, qui leur
 sorte de cap des fonds considérables. je n'ay sçeu plus beaucoup
 au payement de la traite qu'ils m'ont remis sur M^{rs} cavallie
 et ce des l'abrique ces messieurs ne l'ont acceptée que sous la
 moitié et je me trouvois à nouveau de sorte: ^{M^{rs} Labastide Sallet fils} ces ~~messieurs~~ ayant
 - d'acquiescé une trop grande quantité d'affaires, j'ayant souffert
 des detards considérables dans la remise de leurs fonds, se trouvent
 aujourd'hui dans la gêne la plus extra ordinaire je n'ay pas
 cru devoir les poursuivre à tout outrance d'autant qu'ils ont
 consenti à me donner les plus grandes sûretés sous le payement
 sous un contract, et qu'en leur faisant de la peine je leur ferois
 un préjudice immense à leur crédit, et que d'ailleurs mes poursuites
 ne me menroient à rien de satisfaisant, mesurqu'une j'ay
 consenti d'attendre leur savoir le nouveau monde, et j'ay leur
 parole d'honneur, qu'ils me fourniraient des remises fonds qui
 leur rendroient le payement en entier. depuis vous sçavez
 sous quelle de leur contract je desire bien sincèrement qu'ils
 tiennent leur parole, et sçavez vous apprendre dans ma dernière
 la sçente de ces deux sommes.
 vous observeris ma chère cousine que vous estes obligé sous le contract
 testament de raboureau d'apporter ^{un fidejussor} le fond venant à la sçente
 de M^{rs} qu'il la beque à Anne pendant sa vie durant, et
 qu'il sçente encore des sommes d'arrivées à Paris sur lesquelles
 vous devez votre 1/3 d'intérêt. Effrite de ce vous entreverez sous
 la perte, ou le gain des deux sçavoir que la saison de commerce
 de raboureau Labastide et Sallet ^{fils} ~~seulement~~ ^{seulement} à Paris
 et vaudra depuis la saison sous saison des assurances faites sur
 les aimables et vives espérances.
 voyant rien à ajouter à ce que je vous marque sur la sçente
 a-t-elle de ^{liquidation des affaires de la succession de raboureau} l'affaire, je me donne à vous faire après mon empressement
 sur la nouvelle année que vous allez rendre vos vœux
 certainement bien à desirer ma chère cousine si mes vœux
 sont favorablement écoutés, viendrez les présenter à vos chères filles
 en leur faisant agréer mes tendres amitiés. je vous embrasse
 dans toute la tendresse d'un oncle, et je suis avec vous
 entièrement à vous.

du 22 - 7^{bre} - 1786

au Cap.
Français.

M^{rs} Lagui Sœurs

Messieurs j'ai reçu avec reconnaissance
la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 21 mai d^{ns} pour
me faire part de l'impossibilité ou vous avez été jusqu'à ce moment
de vous faire rendre par M^{rs} Laxau des effets qu'ils avaient reçus de M^{rs}
Le cap^{ne} Laxau pour compte de M^{rs} Babonneau, comme je me vois
forcé en ma qualité d'exécuteur testamentaire de parents et amis, de
rendre compte à son héritière de tous ces effets, vous m'obligeriez beaucoup
de me faire passer en nature les objets que vous me marqueriez
avoir reçus de ces M^{rs} consistant

1 paire boucle abrillant pour homme

1 paire dite pour femme

1 paire Boucle en or pour hommes grands et petits

2 Crochets en or. quand aux deux diamans et la paire boucle dor
pour femme et la cuillère punch qui manque, je vous serais infiniment

obligé de m'en demander le payement à ces M^{rs} puisqu'ils les ont reçus
et adessant de représentation des effets en nature, ou de payement

suivant la facture, de les faire assigner pour les contraindre à la remise
ou au payement. il est étonnant que ces Messieurs ne puissent satisfaire

ni à l'un ni à l'autre, et qu'ils ne daignent par même répondre aux

lettres que nous leur avons écrites, pour ces objets, cette conduite nous
paraît digne de blâme et mérite le cas que nous faisons de pareils d'ign^{ts}

pour suivre le donc si vous plaît avec chaleur pour obtenir par la
force et la contrainte ce que notre honnêteté constante n'a pu obtenir

depuis 6 ans, si vous ne pouvez réussir avec procureur avec l'ind^{ce} ce
veuillez bien me le marquer afin que je m'adresse à qui de droit pour
avoir justice de leurs procédés

Je regrette infiniment la peine que cette affaire vous donne,
et je desirerai bien véritablement que vous me fournissiez l'occasion

Devous être utile et devons convaincre des Sentiments Distinguez
avec lesquels j'ai Lb. D.E. & a

Da 2 mars 1787.

Messieurs à la Martinique.

Je viens de m'apercevoir une chère cousine que la
lettre que je vous écris le 12 ^{Nov} 1785 à mon retour
de Paris, et qui vous portoit ^{la copie} les comptes qui n'avoient
été remis par M. Labartide et Sallet avoit servi sans
dépense comme il est important d'être instruit par
vous même si vous le voulez bien je vous serois infiniment
obligé de m'en accuser d'accepter ou de me marquer si
ma lettre ne vous est parvenue, parcequ'en ces cas
j'en en envoie sans une copie ensemble de celle des 8 comptes
qu'elle renferme.

Depuis ma dernière j'ai bien senti des effets que M.^{or}
Labartide et Sallet doivent à la succession de feu
Rabonnaux, et particulièrement ^{celle} Labartide des assurances
en litige avec les assureurs de ^{Paris} qui ont terminé
amiablement en dernier nous laissant débiteur sans
solde de leur compte courant avec vous en 1785 2200.
que nous facherons de vous faire sçavoir en vain comme
vous ne comptez nullement sur la dispersion totale
de cette maison, et ^{Labartide} Labartide qu'issont
d'ailleurs des uns vient de demander à Saint Pierre
auprès de son oncle Sauvignan pour vous faire sçavoir
l'extrait du compte que vous lui avez rendu et vous
facher de lui faire voir même le montant de M.^{or}
Labartide ou de M. Gaudreau qui est le cautionnel qui
est auprès de vous avec sa famille dans ce moment.
il reste la partie en litige avec les assureurs de Nantes
qui espèrent vous faire sçavoir les noms de ceux de droit et
qui payeront bientôt, comme M. Sallet est le seul chargé
de la liquidation de l'affaire de la dite société et qu'il se
dispose d'aller à la Martinique, je suis très
fais proposer de me fournir la documentation pour faire
les anciennes affaires de Labartide de Rabonnaux, Labartide

et Sallet fils aîné et dans ces je toucherai et terminerai
cette affaire de vantes sous votre fin à toutes ^{celles de} vos malheurs
vous les aimables daires, ma femme vous instruira
de mes opérations relativement à cet objet, en attendant
vous vos deniers inclus une somme de 12000 Couronnes
sous 1800 des int. de M^{rs} Sallet la baronne de M.
Savignion qui j'espère vous en fera honneur à
la présentation, vous voudrez bien en faire l'inter-
médiation sous votre signature ~~ou~~ ^{ou} votre acceptation
et en crédits M^{rs} etc.

je m'occupe dans ce moment de la liquidation de mon compte de
mon administration relativement à cette succession pour
vous remettre mon compte par le martinicaise qui
partira vers le 15 avril prochain, mon père raporte que
mon compte de l'embargo sous son son retour à la Martinique
sera le détail de toutes ces pièces, et recevra votre quittance
définitive sur tous les objets relatifs à cette succession sous
ou la faire sans aucunement en ligne, et dans la forme prescrite
sous vos de charge, c'est à dire de toute cette succession. ~~je~~
je vous avais marqué pour ma succession que le testament
de mon père m'obligeait de payer un fond en Martinique
de l'ordre de la rente de terre, mais depuis je me suis
aperçu d'une ordonnance qui m'en dispense, et qui est
hypothèque à cet égard la maison sive du principal dont
vous avez l'usage et dont vous avez les possessions. il faudra
ma chère cousine que vous fassiez exactement payer à l'année
la rente chaque année par une lettre de change sur
Paris à la Martinique pour vous faire les moyens
de vous acquitter exactement de l'obligation que vous en avez fait
le bon rabonnan dans son testament. je voudrais que
vous ne vous acquittiez de ce devoir avec autant de plaisir
que de reconnaissance
je day une din assés au près de M^{rs} la baronne de M^{rs} qui ne
sont ni d'argent ni nature, ni l'argent les bijoux qu'il a de
de l'argent la au sous compte de l'abbonnan, d'un aut le d'argent que

ce service en fait et que ce seroit à servir à Raboureau, que
j'ai trouvé fut en double dans ces papiers un original, son
doublé sur M. Lagné d'ours d'ours que j'ai ^{chargé} de servir
un original, de servir en fait M. Lagné de la Justice,
ou d'en de l'attacher judicieusement sur j'espère, pour
un plus plaisir d'ours adressé à ces messieurs peut être
servis d'ours mieux que je ne l'ay fait jusqu'à présent,
toute la famille peut d'ours d'ours suite, et me charge
d'être au plus d'ours l'interprète de leur sentiment, acquies
vous tous en amitié après d'ours d'ours, et voyer
un jour avec la plus tendre amitié une chère cousine.

Le 20^e avril 1787

M^{lle} Lagné d'ours de Martinique

Relativement au contenu de ma dernière lettre ma chère
cousine j'ai fait servir à mon Père Jean Baptiste Saller
de deux extraits du Compte de son administration pour le bien public
de son Père M. Louis Raboureau relativement à la charge qu'il en a eue
de son Père, j'en ai prié de vous les présenter à son arrivée afin que vous
ayiez pour agréable de l'examiner et le trouver en règle en affirmant
un double suivant le Censur que je vous en ai écrit au bar d'icelle,
vous voir qu'il est en état et liquidé au profit de cette succession
une somme de 18958⁰ 1. 1⁰ Cournois, ce solde est porté au
Cred^{it} de votre ^{Compte} particulier.

Mon Père vous enverra également deux extraits de ce
dernier Compte afin que vous sachiez sur l'un d'ours le même
nécessaire qu'au précédent, vous voir qu'il vous restent tant
pour solde de ce Compte que pour celui de la succession une somme
de 6608⁰ 19⁰ 1. 2⁰ Cournois à compte de laquelle je vous ai remis
par une précédente une traite de 1200⁰ Cournois pour 1800⁰ de l'icelle
de M^{lle} Labat de Sur Saignon, et pour les comptes de l'icelle
vous trouveriez ci inclus une traite de une Provision de Cournois

Sur Hilair Saller de la Martinique de mon Frere de
L. 4410. 8. 7. 2 pour L. 5208. 19. 18. Commo payable
a la fin de vos donc il vous plait en aucun reception.

mon Frere Baptiste est charge de vous demander
non obstant votre affirmation aux Comptes et de vous
vous ayé la complaisance d'en faire faire une destruction expresse
par devant Notaire a qui j'ay prie que vous voudriez bien
consentir

Pour observer au bar de votre Compte particulier
qu'il est encore du a la Commission par M^r Labadie
Saller et Gaudran une somme de 2258. 1. 10²
et trouver ci inclus une Copie du Compte que M^r
Saller liquidateur a arrêté avec moi

il reste encore a recevoir a Nantes quelques
assurances sur les biens de la digneable Chaire dont
l'objet par approximation est de 7000² Esquisse sur
laquelle vous avez votre provision lorsque le payement
en aura été effectué

Vous trouverez ci inclus un Recépissé de mon Frere
Baptiste pour quelques bijoux qui m'ont été renvoyés
du Cap par M^r Lague Frere que j'avois chargé
de les retirer de M^r Lavan Frere du Cap, il reste
encore au pouvoir de ce dernier quelques pte effets que
j'ai également chargé M^r Lague Frere d'attire, lorsqu'ils
seront en mon pouvoir j'en ferai passer
vous observere ma chere Cousine que la
pension de Rein se trouve payée jusqu'à

au 9. Du Juin 1788" & qu'a cette époque vous
aurez l'attention de lui lui faire toucher tous
les six mois, j'espère quelle n'aura point à
souffrir de retardement, dans l'état ou elle se
trouve cette permission doit lui être nécessaire pour
vivre

le 24 avril 1787

au Cap laque frères

Nous avons reçu avec reconnaissance la lettre que vous
avez prié la peine de nous écrire le 13. février. Des jours
nous prévient de la remise que vous avez fait à M. Olivier
d'un petit paquet contenant, les effets en bijouterie que
vous avez retirés de la main de M. Lavan frères, nous en
la nous remercions M. Olivier nous a
fait la livraison, Il nous paraît même que la
conduite de M. Lavan dans cette affaire est bien
extraordinaire, Et que le nouveau faux ayant imaginé
pour ne pas livrer le reste en nature ou en argent
est indigne d'honneur négociant, quoiqu'il en soit
M. Olivier nous leur demandons un compte de vente
des effets vendus Et nous leur demandons la disposition à qui
ils ont fait la vente de ces effets, vous pourriez
demandons une dérogation à M. Lavan frères Suo Jure,
Et leur faire accepter, Et en recevoir paiement à
l'échéance, par ce moyen vous seriez à même de
connaître la vérité ou la mauvaise foi de ce procédé
qui nous paraît aussi indigne que mal honnête.
Nous regrettons infiniment la peine que vous donne
cette misérable affaire, l'ayant commencé avec succès,

nous espérons que vous voudrez bien la terminer d'une
manière satisfaisante pour madame Lemoine notre compatriote
à qui ce effet appartient comme l'héritière de M.
Jean Dabbaman, tout ce que vous voudrez bien
faire pour elle à cet égard, sera sensible à nos vœux
qui vous prient de nous fournir les raisons de
vous rendre la cause des sentiments distingués et
affectionnés avec lesquels nous avons l'honneur
d'être bien sincèrement

22 9^{bre} 1787
Mad^e Lemoine au P^{er} M^{onsieur}

J'étois à Paris, ma chère Cousine, lorsque votre lettre du 14
mai m'est parvenue et je vois avec plaisir que vous aviez reçu
l'explication que je vous avais renvoyée dans ma lettre du 12^{bre}
1785 et le paiement que Monsieur Dabbaman, vous avait
fait de la lettre de change de 1200^{fr} - - que je vous
avais fait passer, votre silence à l'égard de ce sujet
surtout me donnoit du souci et je suis ainsi que
ma lettre du 2 mars vous ait décidé de l'arrangement
ou non sur vos propres intérêts

mon frère Baptiste m'a fait passer l'acte de ratification
du Compte de ma gestion à l'honneur de Jean Dabbaman
Je suis bien charmé, ma chère Cousine, que ma
soeur soit contente de toutes les opérations que j'ai faites
pour vous faire rentrer toutes les sommes dues à
cette succession. L'approbation que vous donnez à mes
opérations est la seule récompense dont mon cœur
soit véritablement affecté. Je suis trop heureux d'avoir pu
vous servir d'une manière aussi importante pour
vous et de vous avoir prouvé l'étendue de mon
estime et d'attachement, que je présente de nouvelles

occasions de vous convaincre de mon amitié, mettez
les en usage, et soyez sûr de mon hale et de
mon empressement à vous servir

par ce que vous me marquiez dans votre Lettre du
7^e 7^e je vois ou que vous n'avez pas fait attention
au C^{te} que je vous ai envoyé, ou que vous ne
l'avez pas compris, si vous y avez fait attention,
vous auriez vu que les 2248-1-10. à recevoir
et d'un par les Sieurs Labastide, Sallet et Gaudrau
provenant du solde de leurs contrats, dans lequel
étoient comprises les Lettres de change sur
Salonique que vous appellez Sarayone et celles
sur la Martinique. Tout vous a été reçu le
montant, vous observant que celles de Salonique
sont comprises dans le C^{te} cour. que nous avons
arrêté avec Labastide, Sallet et Gaudrau et
duquel résulte le solde y demeuré de 2248-1-10.
Tout au Minimum vous restez débiteur et qui
selon les apparences ne rentrera jamais
nous avons soin de retirer la portion qui
pourra vous venir sur le recouvrement des
arrivées faites à Nantes sur les Amis de
Sainte. quand cette affaire sera liquidée, nous
croissons beaucoup que ce ne soit de longue
durée et que cette affaire ne finisse pas de
très longtemps, par la négligence qu'on a employée
M. Labastide, Sallet et Gaudrau, à se procurer
les p^{es} nécessaires, pour en finir avec les Amis.
Je n'ai pu occuper de leur faire venir, et de faire

De voir la solution de cette désagréable contestation.
Je desire réussir, ma chère Cousine, et pour voir vous
convaincre de la vérité et de la vivacité de sentimens
que J'ai pour vous et votre chère famille -

Je me refuse à ce que j'eusse ai marqué dans ma
dernière du 24 avril etativement à la pension de
Penne qui s'estouves payée jusqu'au 19 Juin prochain
mais à cette époque vous lui aviez les premiers 6 mois
et vous m'en la complaisance d lui faire payer ou
d lui indiquer à qui elle doit s'adresser pour obtenir
cette pension qui lui devunt de la plus Grande
nécessité j'eusse prie ma chère Cousine de vous prier
d'exactitude et de ne pas ressembler à utryvasta
plus grande partie des habitans de votre Hemisphere
qui se font un plaisir d'oublier leurs
devoirs

1780
juin

compte des depences faites sous le compte des
heritiers defu M. Louis Raboureau
Savoie

juin

13.	à l'hospital de l'Hotel Dieu sous les frais de funeraillies sont le compte aquité	44.45
14.	idem à l'hospital de la charité pour l'accompagnement des enfans aux filles	33.
	idem à la Savoie pour l'accompagnement	16.4.
	idem aux sers dominicains sous leur saint le compte aquité	36.
2.	idem d'ay à margoton cuisiniere pour 2 mois 1/2 de gages	24.
	gratifications pour les sers deus la Maladie	12.
	à la garde	96
	comptant à mille sous sept saines filatures noirs pour le dent des domestiques	22.10.
	soit 3 saines rouches noires	2.
	Sous a franchisage d'un saquet de lettres expedies à Coulon sous la martineque	216.
15.	comptant aux deux hommes qui ont veillé pendant la nuit à 3 ^{es} hain	6.
	idem à chaulan pour l'habit et leordon blanc des pevitun	12.
16.	comptant au curier de la poste sous a franchisage d'un saquet expedie à Nantes sous la Martineque	11.5.
17.	comptant au St. J. Siquerace sous l'accompa gnement fleurisse	30.
juillet	1. à la poste sous 5 saines bouliers Sapp pour St. J. Siquerace	22.10.
	4 au medecin pour dan suivant St. J. Siquerace	147.
	5 à victor Millat et sous le montant de les deux comptes de fournitures pour les habillemens	65.15.
10.	compt. à l'artiquier pour la 4 ^{es} repartition aux frain des procs de tresson	48.
15.	à Saigne sous 6 mois de la sention qui ont commence le 9. juin 1781 qui finiront le 9. x. bre prochain à 200 ^{es} Sav annie suivant le desir du testateur	200.
18.	comptant à dreson notaire sous frais faits à l'ouverture du testament	733.18.
26.	à troufils jurequin sous sept mois d'accommodage à 6 ^{es}	42.
29.	à quier fils tresorier de l'hospital des enfans abandonnés sous le leg du testament	200.

L 1907:3

1780. Suite et montant des autres parts

1907:3

about - 11. comptant à droit sous un compte de
 fourniture d'huiles. 11. -
 20 comptant à d'annuaire sous droit de signature
 et compte de censure 9. 3.
 divers sorts payés aux portefaix 7. 4.
 comptant à M^{lle} Marie Anne 1934. 10 -
 sous arbitrage des meubles vendus à M^{lle}
 Sallet 48:
 20 idem à Surian cadet sous avarie sur
 cap. perche sur 600 à 29. 13. 9. p^{er} p^{er} s^{er}int.
 N^o 1. acquit 130: 2 6
 idem à Kik sous avarie sur la navire
 la Neptune cap. cornelis Kraay - 61. 14:
 idem à d'artins sous N^o 1. de
 avarie. 46. 5. } 107. 9.
 idem à la N^o Bernard pour solde de compte
 courant provenant de la liquidation des
 affaires de d'annuaire et d'aboumar 390. 18.

1781

19. comptant à Samatan sous sorte de 2610: 19 6
 detenu en attente sur le cap^o orun
 3. à d'annuaire sous le montant des ciris de
 funéraires 394 15
 7 à d'annuaire pour divers objets de fournitures pendant la
 maladie 113. 10.
 12. à la mine sous orlancheisage 66.
 14 à la N^o d'icord sous son compte de fourniture de
 oudre et de soudure suivant le détail au compte
 acquit 21:
 18. à manot pour un compte de fourniture 68: 4
 14. à manot pour un compte de fourniture 14:
 10. à M^{lle} Marie Bernard sous erreur dans son
 compte courant avec d'aboumar à son préjudice 8
 14 comptant à textoris cadet sous son compte de
 visites 360. }
 idem à la roque sous N^o 1. de d'annuaire - 96 } 456.
 27 comptant au N^o quartel pour le sort d'un paquet
 de lettres 5. 7.
 24 comptant à Supre sous N^o 1. de d'annuaire
 qui ont commencé le 9. p^{er} p^{er} s^{er}int. et qui finiront
 le 9. juin prochain à 400^e de d'annuaire 1146. 16.
 1146. 16

1781

mars

mil

juin	20. Secu de tierce pour la somme de 400. d'assurance quil avoit signe à la v. olive sur le cap. slave à 10 pps — 40.	} 38:
	deduction du droit de signature — 2	
	22. Secu de l'etablissement sous somme de 700. d'assurance quil avoit signe à orourquigon sur le cap. slave à 5 pps 35.	} 33:
	deduction du droit de signature — 2.	
juillet	4. Secu de tierce sous la somme de 600. sur l'universi gardon à 6 pps 36.	
	idem de foigardon à 6 pps — 36	
	deduction du droit de signature 72	} 69.8
	3. 12	
	22. Secu de l'etablissement sous la somme de 400 sur slayer à 10 pps 40 th	} 38.
	adduire le droit de courtage 2	
	10. Secu de tierce pour la somme de 600 sur sine à 6 pps 36.	} 34. 4.
	courtage 1. 16	
août	18. Secu de jan et david raux sous l'augmentation de sine sur 1200. à 25 pps sur la courtage cap. Eydin 300.	} 31.5.
	intert d'un an à 5 pps — 15	
	22. Secu de l'ayard sous l'augmentation de sine sur 1000. à 25 pps sur le saint molas 250	
	23. Secu de d'annas la sine sur l'universi sur 600 à 30 pps — 180.	
juin	4. la sine de 1000 sur l'entree ^{niche} d'entree aux irles à 15 pps sine de martin — 150.	
	Secu de la labortude sur mon deub 1107. 12. .	1200:
sept	7. Secu de tierce pour la somme de 1000. sur le Waginston à 20 pps	2307. 12
		200: